

**Pouvoir adjudicateur :**

**Caisse Primaire d’Assurance Maladie du Var (CPAM)**

**TSA 41126**

**83082 TOULON CEDEX**

**Autorité représentant le pouvoir adjudicateur :**

**Jean-François CIVET, Directeur de la CPAM du Var**

**Acte d’Engagement**

**(AE)**

**De l’Accord-Cadre**

**Objet de l’accord-cadre :**

|  |
| --- |
| **Accord-cadre n°AO25IMMO08**  **PRESTATIONS D’INTERMÉDIATION IMMOBILIÈRE PAR MANDAT POUR LA VENTE DE BIENS IMMOBILIERS POUR LE COMPTE DE LA CAISSE PRIMAIRE D’ASSURANCE MALADIE DU VAR** |

**PARTIES SURLIGNEES JAUNE A RENSEIGNER PAR LES CANDIDATS**

Le présent contrat est un accord-cadre, tel que défini par les articles L 2125-1 alinéa 1, R 2162-1 à R2162-12 du Code de la commande publique.

Il est passé conformément aux articles R 2124-2 alinéa 1 et L.2124-1 et 2 du code de la commande publique ainsi qu’à l’arrêté du 19 juillet 2018 portant règlementation sur les marchés passés par les Organismes de Sécurité sociale.

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

**Représentant du Pouvoir adjudicateur :**

**Monsieur Jean-François CIVET, Directeur de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie du Var** et signataire de l’accord-cadre

Comptable assignataire :

**Monsieur Jean-Yves Coquel**

**Directeur comptable et financier de la caisse Primaire d’Assurance Maladie du Var**

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l’organisme désigné ci-dessus

ARTICLE 1. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

**ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)**

Je soussigné, contractant unique engageant ainsi ma personne, désigné dans l’accord-cadre sous le nom de « TITULAIRE »

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le pouvoir adjudicateur conformément à l'article 1.7 du CCP :

……………………………………………………………………….……………………………………………………………………………

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

Après avoir pris connaissance du présent marché et de ses annexes ainsi que des éléments qui y sont cités, et apprécié sous ma seule responsabilité la nature et la difficultés des prestations à effectuer,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies,

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l’accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l’accord-cadre, que les sous-traitants proposés à l'article 6 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l’accord-cadre a lieu dans un délai de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres.

**ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)**

Je soussigné, contractant unique engageant ainsi ma personne, désignée dans l’accord-cadre sous le nom de "titulaire"

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le pouvoir adjudicateur conformément à l'article 1.7 du CCP :

……………………………………………………………………….……………………………………………………………………………

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

Après avoir pris connaissance du présent accord-cadre et de ses annexes ainsi que des éléments qui y sont cités, et apprécié sous ma seule responsabilité la nature et la difficultés des prestations à effectuer,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies,

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l’accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 6 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l’marché a lieu dans un délai de 120 (cent- vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres.

**ARTICLE 1 – CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)**

NOUS soussignés,

* cotraitants conjoints,
* cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans l’accord-cadre sous le nom "le titulaire"

* ***1er cocontractant***
  + ***(cas d'une personne morale)***

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

* + ***(cas d'une personne physique)***

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à …………………………………………………………………………………………………………………

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..
* Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

**r** La société (Cas de la personne morale) ……………………………représentée par M…..…………

ou Monsieur (Cas de la personne physique) ……………………..…….., dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement** pour ses obligations contractuelles à l’égard de la maîtrise d’ouvrage,

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le pouvoir adjudicateur conformément à l'article 1.7 du CCP :

……………………………………………………………………….……………………………………………………………………………

* ***2e cocontractant***
  + ***(cas d'une personne morale)***

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

* + ***(cas d'une personne physique)***

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..
* Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………
* ***3e cocontractant***
  + ***(cas d'une personne morale)***

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

* + ***(cas d'une personne physique)***

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

Après avoir pris connaissance du présent marché et de ses annexes ainsi que des éléments qui y sont cités, et apprécié sous ma seule responsabilité la nature et la difficultés des prestations à effectuer,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies,

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l’accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l’accord-cadre, que les sous-traitants proposés à l'article 6 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er cocontractant** **2ème cocontractant** **3ème cocontractant**

Compagnie : ……………………….... …………………………… …………………………….

N° police : ……………………….... …………………………… ……………………………

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l’accord-cadre, que les sous-traitants proposés à l'article 6 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent- vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2. OBJET DE l’ACCORD-CADRE ET DE L’ACTE d’ENGAGEMENT

* 1. Objet de l’accord-cadre

Le présent accord-cadre à marchés subséquents a pour objet la désignation de plusieurs prestataires ci-dénommés mandataires pour la recherche d’acquéreurs en vue de réaliser la vente de biens immobiliers de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie (CPAM) du Var.

Cette prestation d’intermédiation immobilière fera l’objet d’un mandat simple sans exclusivité de recherche d'acquéreur, ce qui signifie qu’il n’interdit pas à la CPAM du Var de vendre elle-même, en tant que propriétaire, son ou ses bien(s) ni même de procéder à la conclusion d’un autre mandat avec un autre agent immobilier.

Les attributaires retenus ne sont que des intermédiaires et ne confèrent qu'un pouvoir de présentation de potentiels acquéreurs, ils n’auront pas la possibilité de formuler une offre ou d'engager leur mandant dans la vente.

Un mandat de vente sera signé avec les titulaires de l’accord-cadre dès la notification du marché subséquent.

Le mandat de vente sera conforme aux dispositions de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d’exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce – dite « loi Hoguet » - et à son décret d’application n° 72-678 du 20 juillet 1972.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont définies à l’article 7 du CCP.

**Lieux d’exécution** :

La CPAM du Var envisage de vendre trois locaux :

|  |
| --- |
| Adresses |
| 114 avenue Lazare Carnot  Secteur Palais de justice  83000 Toulon  1 281 M² SUB - Locaux en copropriété  Cadastré CP 145 – Rez de Chaussée |
| Place Général Pouyade  231 rue Henri Poincaré - La Rode  83000 Toulon  641 M² SUB - Locaux en copropriété  Cadastré CD 293 – 2ème étage |
| Place du 4 Septembre  27 rue Marius Touzet  St Jean du Var  83100 Toulon  558 M² SUB + archives 90 M²  Locaux en copropriété - Cadastré CE 163  Rez de chaussée + 1er étage |

Le cas échéant, les marchés subséquents conclus pendant la période de validité de l’accord-cadre pourront porter sur d’autres locaux dont la CPAM est propriétaire notamment dans d’autres communes du Var.

* 1. Objet du présent acte d’engagement

Cet acte d’engagement porte sur l’accord-cadre ayant lui-même pour objet de désigner plusieurs prestataires ci-dénommés mandataires pour la recherche d’acquéreurs en vue de réaliser la vente de biens immobiliers de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie (CPAM) du Var.

ARTICLE 3. Décomposition de l’accord-cadre en lots ou en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : impossibilité d’identifier des prestations techniquement distinctes.

L’accord- cadre n’est pas décomposé en tranches.

ARTICLE 4. Durée de l’accord-cadre – DELAI D’EXECUTION

L’accord cadre prend effet à compter de sa notification.

La durée de l’accord-cadre court à compter de la date de notification au titulaire pour une durée de 12 mois.

Il est reconductible tacitement 3 fois maximum dans les mêmes termes et conditions et pour la même durée de sorte que sa durée maximale est de 4 ans.

En cas de non reconduction, l’acheteur adresse une décision expresse, par tout moyen permettant d’accuser une réception certaine, intervenant au plus tard dans un délai de 3 mois avant l’échéance de la période en cours d’exécution.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

La notification de l’accord-cadre ne vaut pas ordre de commencer les prestations. Les prestations démarreront aux dates prévues dans les marchés subséquents. Un mandat de vente sera signé avec les titulaires dès la notification du marché subséquent.

Les marchés subséquents ne sont pas reconductibles

Délais d’exécution :

Les marchés subséquents conclus pendant la durée de validité de l'accord-cadre, détermineront les délais particuliers de réalisation des prestations concernées, dans le respect des conditions des articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la commande publique.

A défaut d’indication dans les marchés subséquents :

- La signature avec chaque titulaire d’un mandat simple d’intermédiation immobilière marquera le début d’exécution du marché subséquent ;

- La signature de l’acte authentique de vente marquera la fin d’exécution du marché subséquent

Toutefois, pour les mandataires non retenus, le marché subséquent prend fin à la notification des décisions de rejets. De même pour la mandataire n’ayant pas recueilli de propositions d’achats, le marché subséquent prendra fin à la notification des décisions de rejets.

Dans le cadre de cet accord-cadre, l’exécution d’un marché subséquent émis avant l’expiration de l’accord-cadre, peut avoir lieu après l’expiration de l’accord-cadre dans la limite de 6 mois, dans le respect des dispositions du marché subséquent et du présent accord-cadre.

ARTICLE 5. prix

5.1 Forme du prix

Le présent accord-cadre est à prix forfaitaire.

Les prix résultent de l’application d’un pourcentage fixe de rémunération appliqué aux montants réels des biens vendus, hors droits, net vendeur, tels qu’il résulte de l’article 5.5 ci-dessous.

Le prix de la prestation est fixé par tranche. Le pourcentage par tranche ainsi retenu lors de la remise de l’offre des titulaires correspond à la rémunération hors taxe du titulaire, celui-ci restant en tout état de cause à la charge de l’acquéreur.

L’acquéreur ne règlera la somme dite, le cas échéant, qu’une fois la vente réalisée (signature de l’acte authentique par l’ensemble des parties) et les délais de rétractation forclos.

Lors de la signature de l’accord cadre, les prix renseignés dans la colonne « Taux de commission % de rémunération en fonction du prix de vente du bien » de l’acte d’engagement seront contractuels et valables pendant toute la durée de l’accord-cadre.

Il ne sera appliqué aucun frais à la CPAM du Var et le titulaire ne pourra prétendre à aucun supplément de prix ni à aucune indemnité quelconque.

Il est précisé que les prix de l’accord-cadre sont des prix plafonds (commissions sous forme de pourcentages) pour des prestations demandées dans le cadre des marchés subséquents.

Par conséquent, dans le cadre de leurs offres pour la remise de chaque marché subséquent, les titulaires devront indiquer des prix en cohérence avec les prix de l’accord-cadre, au moins aussi avantageux que leur offre de référence.

5.2 Mode d’établissement des prix

Le présent accord-cadre est passé à prix ferme, non ajustable et non actualisable, compte tenu de la nature du marché et des prestations confiées.

* 1. Contenu des prix

Les prix comprennent toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Ils comprennent également les frais et temps de déplacement, de restauration et d’hébergement des personnels du titulaire prévu pour l’exécution des prestations, ainsi que les frais liés à l’envoi et à la remise des livrables.

Les précisions suivantes sont apportées en matière de contenu des prix :

• En cas de cotraitance conjointe ou solidaire, le prix de l’accord-cadre est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l’exécution des prestations de coordination et contrôle effectuées par le mandataire, y compris les frais généraux, impôts, taxes ou autre, la marge pour risque et bénéfice ainsi que tous les frais consécutifs aux mesures propres à pallier d’éventuelles défaillances des membres du groupement et les conséquences de ces défaillances.

• En cas de sous-traitance le prix de l’accord-cadre est réputé couvrir les frais de coordination et de contrôle par le titulaire des prestations confiées à ce sous-traitant, ainsi que les conséquences de ses défaillances.

Le taux de rémunération devra comprendre toutes les prestations du CCTP.

* 1. Variation du prix

L’accord-cadre est conclu à prix ferme, non ajustable et non actualisable, compte tenu de la nature du marché et des prestations confiées.

* 1. Montant de l’offre

Il s’agit d’un accord-cadre multi-attributaires (3 titulaires maximums) à marchés subséquents.

**Le montant maximum est fixé à 600 000€HT sur la durée globale de l’accord-cadre (4 ans)**

**E**tant précisé que ce maximum ne doit pas être confondu avec une estimation globale de commande.

L’ensemble des prestations à exécuter sera rémunéré de la façon suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fourchettes de prix de vente en € Hors frais** | **Taux de commission HT**  **Pourcentage de Rémunération fonction du prix de vente du bien** | **Pourcentage de rémunération HT Maximum imposé ( le % ne pourra pas être dépassé)** |
| 0€ à 1 500 000 € | - | 4% |
| 1 500 001 € à 2 000 000 € | - | 3,5% |
| 2 000 001€ à 8 000 000€ | - | 3% |
| 8 000 001€ à 10 000 000€ | - | 2,5% |

Les prix renseignés dans la colonne « Taux de commission % de rémunération en fonction du prix de vente du bien » de l’acte d’engagement seront contractuels et valables pendant toute la durée de l’accord-cadre.

Il ne sera appliqué aucun frais à la CPAM du Var et le titulaire ne pourra prétendre à aucun supplément de prix ni à aucune indemnité quelconque

Il est précisé que les prix de l’accord-cadre sont des prix plafonds (commissions sous forme de pourcentages) pour des prestations demandées dans le cadre des marchés subséquents.

**En cas de groupement conjoint**, le prix et les prestations sont répartis est réparti entre les cotraitants de la façon suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Prestations | Désignations des cotraitants | Montant HT |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  | Total |  |

**En cas de groupement solidaire**, les prestations et leur prix sont répartis entre les cotraitants de la façon suivante ; cette répartition permet le règlement séparé de chacun des cotraitants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Prestations | Désignations des cotraitants | Montant HT |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  | Total |  |

\* Le montant est réputé inclure tous frais du titulaire et la rémunération éventuelle du mandataire en cas de groupement d’entreprises.

**ARTICLE 6. SOUS-TRAITANCE**

- Le titulaire :

**n’envisage pas de sous-traiter l’exécution de certaines prestations.**

**envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.**

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement et les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

🞎 ***Cas d’une entreprise unique :***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation** | **Sous-traitant devant exécuter la prestation** | **Montant de la prestation HT** | **Montant de la prestation TTC** |
|  |  |  |  |
|  | **TOTAL =** |  |  |

🞎 ***Cas d’un groupement :***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nature de la prestation | Sous-traitant devant | Montant de la prestation | Montant de la prestation |
| et cotraitant concerné | exécuter la prestation | HT | TTC |
| Mandataire  :  2ème cotraitant : | ………………………………………  …………………………………… | …………………………………………  ………………………………………… | …………………………………………  ………………………………………… |

ARTICLE 7. CLAUSE DE SURETE ET DE FINANCEMENT

7.1. Retenue de garantie

Sans objet

7.2. Avance

Compte tenu de la nature spécifique des prestations, notamment avec un prix acquitté par l’acquéreur et non par la CPAM du Var, aucune avance ne sera accordée.

ARTICLE 8. Modalites de facturation

8.1.- Modalités essentielles de financement

Les coûts sont supportés par l’acquéreur à compter de la vente, dans les conditions définies à l’acte authentique de vente.

8.2.- Règlement des comptes

Les coûts sont supportés par l’acquéreur qui ne règlera la somme qu’une fois la vente réalisée (signature de l’acte authentique par l’ensemble des parties) et les délais de rétractation forclos.

**Par dérogation aux articles 11.3 et suivants du CCAG-FCS**, le titulaire adresse sa facture au notaire rédacteur de l’acte après signature de l’acte authentique et réceptions des fonds dus par l’acquéreur afin d’obtenir le paiement dans le cas de la vente immobilière.

La facture devra également être adressée à la CPAM du Var pour vérification de sa régularité contractuelle.

Après signature de l’acte authentique, le notaire se libère des sommes dues au titulaire par virement, à compter de la réception de la facture correspondante.

Le règlement des honoraires dus au Mandataire devra intervenir à la date de signature de l’acte authentique par l’ensemble des parties et au plus tard dans les 30 jours suivant la date d’émission de la facture libellée au nom du débiteur desdits honoraires.

***FAIRE UN CHOIX***

* ***Cas d’un titulaire unique***  **(joindre le RIB)**

|  |
| --- |
| **DESIGNATION DU TITULAIRE** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |

***OU***

* ***Cas d’un groupement conjoint avec mandataire solidaire – FAIRE UN CHOIX***
* ***avec répartition des paiements***: virement établi à l'ordre des membres du groupement conjoint (**joindre les RIB**)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DESIGNATION DU COTRAITANT** | **PRESTATIONS CONCERNEES** | **PRIX TTC** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |  |

* ***sans répartition de paiement***: virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire **(joindre un RIB)**
* ***sans répartition de paiement***: virement sur un compte ouvert au nom des membres du groupement **(joindre un RIB)**

|  |
| --- |
| **DESIGNATION DU MANDATAIRE** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |

***OU***

* ***Cas d’un groupement solidaire – FAIRE UN CHOIX***
* ***avec répartition des paiements***: virement établi à l'ordre des membres du groupement solidaire (**joindre les RIB**)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DESIGNATION DU COTRAITANT** | **PRESTATIONS CONCERNEES** /  Préciser les tranches le cas échéant | **PRIX TTC** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |  |

* ***sans répartition de paiement***: virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire **(joindre un RIB)**
* ***sans répartition de paiement***: virement sur un compte ouvert au nom des membres du groupement **(joindre un RIB)**

|  |
| --- |
| **DESIGNATION DU MANDATAIRE** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |

ARTICLE 9. PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d’attribution de l’accord-cadre, le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles R2143-5 à R. 2143-15 du code de la commande publique.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage également à produire, tous les 6 mois jusqu’à la fin de l’exécution des prestations de l’accord-cadre, les pièces mentionnées aux articles D. 8222- 5 ou D. 8222-7 et 8 et D. 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d’assurance sont à produire dans les conditions indiquées à l’article 12 du CCP.

Les documents établis par les organismes étrangers sont rédigés en langue francaise ou accompagnés d’une traduction en francais.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul original

À …………………………………………………………. Le ……………………………………….

Mention(s) manuscrite(s)

“Lu et approuvé”

**Signature(s) du titulaire, mandataire (ou des) prestataire(s)**

**La signature de l’acte d’engagement vaut acceptation, sans modification, de l’ensemble des pièces contractuelles.**

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés à l’article 1 ci-dessus sont annexées au présent acte d’engagement.

ARTICLE 10. APPROBATION DE L’ACCORD-CADRE (RESERVE A LA CPAM DU VAR)

**La présente offre est acceptée, au regard du pourcentage fixe de rémunération appliqué aux montants réels des biens vendus, hors droits, net vendeur, tels qu’il résulte de l’article 5.5 ci-dessus et pour le montant maximum de l’accord-cadre.**

Les sous-traitants proposés à l’article ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées à l’acte spécial.

A Toulon, le ………………..

**Le représentant du pouvoir adjudicateur,**

**LE Directeur de la**

**C.P.A.M. du Var,**

**Jean-François CIVET**

**Liste des annexes :**

* Annexe n°1 : Annexes de confidentialité
* Annexe 2 : Déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) ;